

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE DE CLÔTURE,
SITE NORDIQUE DES CONFINS

LA CLUSAZ
6 OCTOBRE 2026


| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



dimosia

➤ état d'esprit
➤ publiégal
➤ consultvox
➤ novagora

Sommaire

1. Cadre et déroulement de la réunion	3
2. Projet présenté et objectifs affichés	3
3. Restitution des six thématiques et réponses de la SOLIDEO	4
3.1. Opportunité du projet, variantes et limitation des aménagements	4
3.2. Environnement, biodiversité, ressource en eau et neige	4
3.3. Travaux, circulation, stationnements et maintien des activités	6
3.4. Héritage, foyer nordique, accessibilité et usages à l'année	6
3.5. Économie, financement et retombées locales	7
3.6. Concertation, information et calendrier de décision	8
4. Questions posées en séance : réponses opérationnelles du COJOP et de la SOLIDEO	9
4.1. Jauge des spectateurs, transport et restauration	9
4.2. Périmètres de sécurité, accès des habitants et locations saisonnières	10
4.3. Information du public et participation	10
5. Points explicitement ouverts à l'issue de la réunion	11

1. Cadre et déroulement de la réunion

La réunion de clôture de la concertation préalable a porté sur l'aménagement du site de compétition de ski de fond de La Clusaz, sur le plateau des Confins, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030 et de l'usage du site après les Jeux. Elle a été animée par Solène des Vignes, en présence du maire de La Clusaz, des garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), de la SOLIDEO Alpes 2030 et du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP).

La concertation préalable s'est tenue du 27 août au 8 octobre 2026. Selon les éléments présentés en séance, elle comprenait notamment une réunion publique d'ouverture le 9 septembre, une visite-atelier le 15 septembre (17 participants), un atelier réunissant 26 jeunes, des registres en mairie et en ligne, des cahiers d'acteurs et des rencontres de proximité.

Après les prises de parole institutionnelles et une présentation du projet, quatre jeunes ont restitué les réflexions de leur atelier : avenir du site à l'horizon 2050, tourisme, évolution de l'enneigement, devenir du foyer nordique et conséquences possibles des Jeux pour les habitants. Le public a ensuite circulé entre six stations thématiques ; huit gommettes par personne permettaient de prioriser des sujets, complétées par des contributions libres sur post-it. Une restitution en séance a précédé les questions-réponses.

Les garants de la CNDP ont rappelé que leur mission consiste à apprécier la qualité de la concertation, sans émettre d'avis sur le projet, et que le débat porte aussi sur les alternatives, y compris l'absence de réalisation (« option zéro »).

2. Projet présenté et objectifs affichés

La SOLIDEO a présenté un programme destiné à adapter le site nordique aux épreuves, à moderniser ses équipements et à constituer un héritage pour le territoire. Les travaux évoqués concernent la reconstruction du foyer nordique, l'amélioration des locaux techniques de l'Arpète, les pistes de compétition, d'échauffement et d'entraînement, une traversée de la route des Confins skis aux pieds, la sécurisation des équipements de neige de culture, certains accès routiers et la requalification du stationnement de l'Arpète.

Nicolas-Laurent Brouty a indiqué que plusieurs solutions étaient à l'étude pour la traversée de la route : passage des pistes sous la route ou franchissement par-dessus la route. Il a insisté sur l'insertion paysagère, le maintien de la circulation des véhicules et engins nécessaires aux activités du plateau, ainsi que la distinction entre les aménagements utiles aux Jeux et ceux qui doivent rester pertinents en phase d'héritage.

La SOLIDEO intervient sur les investissements pérennes. Les conditions d'accueil des spectateurs, l'organisation opérationnelle des Jeux, les installations temporaires et les périmètres de sécurité relèvent de travaux conduits avec le COJOP, la Région et les services compétents. Cette distinction a été rappelée dans les réponses aux questions du public.

3. Restitution des six thématiques et réponses de la SOLIDEO

3.1. Opportunité du projet, variantes et limitation des aménagements

Contributions exprimées

La comparaison des variantes selon leurs impacts et leurs coûts a été fortement priorisée : traversée routière, solutions de production de neige, éventuel stockage de neige (« snow farming »). Les contributions invitaient à limiter terrassements et ouvrages au strict nécessaire, à comprendre les alternatives examinées, dont l'option zéro, et à éviter de dégrader la pratique actuelle du ski de fond ou l'équilibre paysager du plateau.

Réponses apportées par la SOLIDEO

Nicolas-Laurent Brouty a expliqué que la localisation du projet s'inscrit dans la candidature olympique et dans une organisation des sports nordiques dans les Aravis. Il a toutefois rappelé que la concertation porte aussi sur l'opportunité et les alternatives. Plusieurs variantes techniques ont déjà été étudiées pour sécuriser le réseau de neige, ainsi que l'hypothèse de plateformes provisoires de conservation de la neige. Les deux principes de franchissement de la route restent à l'étude ; aucune variante n'a été présentée comme arrêtée.

« Il y a très peu, voire pas de béton sur les confins, simplement des fondations pour faire et retravailler des bâtiments existants. »

Nicolas-Laurent Brouty, Directeur de la maîtrise d'ouvrage SOLIDEO

Au sujet des impacts physiques, la SOLIDEO a indiqué réfléchir au recours à des installations provisoires pour limiter certains terrassements. Elle a souligné que les contraintes sportives, de circulation, de paysage et d'exploitation ne convergent pas toujours et nécessitent des arbitrages encore en cours.

STATUT

Variantes de traversée, snow farming et solutions temporaires toujours à l'étude ; absence d'arbitrage final annoncé en séance.

3.2. Environnement, biodiversité, ressource en eau et neige

Contributions exprimées

Les contributions ont mis en avant la préservation du caractère naturel et paysager du plateau, du lac des Confins et de son alimentation en eau, des zones humides, de la biodiversité et des milieux affectés par les terrassements. Les effets du changement climatique sur la neige de culture ont été discutés.

Une participante a demandé précisément à quelle date remontaient les autorisations ou jauges de prélèvement d'eau, estimant que le contexte des sécheresses avait évolué.

Réponses apportées par la SOLIDEO

Myriam Muris a précisé que le projet vise à fiabiliser l'enneigement par une interconnexion des réseaux existants, tout en respectant les autorisations de prélèvement en vigueur. La SOLIDEO a évoqué un ordre de grandeur d'environ 20 enneigeurs mobiles pour les Jeux, et moins d'une dizaine conservés pour l'après-Jeux ; ces appareils ne seraient présents qu'en hiver.

« on reste dans les autorisations de pompage existantes. »

Myriam Muris, SOLIDEO

Pour la biodiversité, Myriam Muris a mentionné des inventaires conduits sur quatre saisons, la présence de deux espèces protégées de papillons et de zones humides cartographiées. La démarche annoncée suit la séquence éviter, réduire et, en dernier recours, compenser. Un dossier d'évaluation environnementale doit préciser les incidences du projet lorsque sa définition sera plus avancée, avec une attention aux sites Natura 2000 proches.

« on n'a pas encore des choses très précises à vous présenter parce qu'on travaille justement »

Myriam Muris, SOLIDEO

En réponse à la question sur l'actualité des données hydrologiques, le maire a fait référence aux projections climatiques mobilisées localement. Diane Pouget a complété en indiquant que les études ClimSnow seraient rendues publiques et intégrées à l'étude d'impact. En revanche, aucune date précise des autorisations de prélèvement n'a été donnée en séance : la question demeure donc non entièrement résolue dans les éléments retranscrits.

« toutes les études climsnow qu'on aura réalisées, on les mettra à disposition du public. »

Diane Pouget, SOLIDEO

STATUT

Engagement annoncé de ne pas augmenter les prélèvements autorisés ; inventaires et étude d'impact encore en cours ; ancienneté des autorisations non précisée.

3.3. Travaux, circulation, stationnements et maintien des activités

Contributions exprimées

Les participants ont demandé la continuité des activités agricoles, du golf, de la randonnée et des autres usages du plateau pendant les travaux et les Jeux, ainsi qu'une remise en état exemplaire. Les effets des chantiers sur les accès et les conditions de stationnement ont été soulevés. Des demandes de précisions ont également concerné l'impact visuel du franchissement de la route et les perspectives d'amélioration de la voirie.

Réponses apportées par la SOLIDEO

Myriam Muris a présenté l'objectif d'une réorganisation et d'une sécurisation du stationnement, et non d'une extension de sa capacité. Les interventions sur la route visent notamment à mieux gérer les arrêts, la sécurité des piétons et les circulations ; la réhabilitation du parking de l'Arpète se déroulerait en deux phases : adaptation technique pour les Jeux puis requalification paysagère après l'événement, avec l'ambition d'en faire également un lieu de contemplation accessible aux personnes en situation de handicap.

« L'objectif, c'est de ne pas augmenter d'une seule place le nombre de stationnements »

Myriam Muris, SOLIDEO

La SOLIDEO a reconnu l'importance de l'agriculture et des activités touristiques et indiqué vouloir travailler à leur coexistence pendant les travaux. Le calendrier de référence annoncé est un début des travaux au plus tôt à l'automne 2027, sans travaux durant l'été 2027, et une livraison au COJOP à la fin de l'été 2029.

STATUT

Maintien du nombre de places de stationnement annoncé comme objectif ferme ; modalités fines de circulation et de coexistence des usages à organiser.

3.4. Héritage, foyer nordique, accessibilité et usages à l'année

Contributions exprimées

Les attentes portent sur des équipements dimensionnés pour la fréquentation habituelle du plateau, un foyer nordique utile toute l'année, des solutions démontables pour les besoins propres aux Jeux, l'avenir du golf, les activités quatre saisons, les itinéraires de ski adaptés à un enneigement plus faible et l'accessibilité du site aux scolaires et aux personnes handicapées.

Réponses apportées par la SOLIDEO

Myriam Muris a indiqué que la SOLIDEO travaillait, à ce stade, sur la reconstruction du foyer nordique, afin de répondre aux dysfonctionnements signalés concernant la salle hors-sac, les sanitaires et les conditions de travail. Un concours d'architecture avait été engagé pour définir une solution adaptée au paysage ; le projet architectural n'était donc pas encore choisi. Les locaux techniques situés près du parking de l'Arpète devaient également être restructurés et légèrement agrandis.

« On est bien parti sur le projet sur une reconstruction du foyer. »

Myriam Muris, SOLIDEO

Interrogée sur les modalités de choix du projet architectural, Myriam Muris a indiqué que le jury comprendrait des représentants de la commune, des professionnels de l'architecture et de l'ingénierie ainsi que de la SOLIDEO. La réunion du jury était annoncée pour mars 2027. Le document ne fait pas état d'un vote du public sur les projets.

La SOLIDEO a précisé qu'elle envisage des équipements utiles à la fois pendant les Jeux et après, ainsi que des aménagements provisoires. Les accès piétons le long du site, l'usage par les scolaires et l'accueil du paraski doivent aussi être travaillés, notamment parce que le foyer actuel et la traversée de la route présentent des difficultés d'accessibilité.

« il y a aussi l'idée de sécuriser le cheminement piéton le long du site. »

Myriam Muris, SOLIDEO

STATUT

Reconstruction du foyer et restructuration des locaux techniques envisagées dans le projet ; choix architectural et définition détaillée non arrêtés à la date de la réunion.

3.5. Économie, financement et retombées locales

Contributions exprimées

Les participants ont souhaité préserver l'activité des exploitants et des propriétaires fonciers pendant les travaux et les Jeux, connaître la répartition du financement, les retombées pour les entreprises locales et les conditions d'éventuelles indemnisations en cas de perte d'activité. Le maintien de l'accès au plateau et aux combes pendant l'événement a également été évoqué.

Réponses apportées par la SOLIDEO

Myriam Muris a rappelé le montant de 13,5 millions d'euros présenté pour le projet, tout en précisant que les études et les arbitrages techniques étaient encore en cours de consolidation. Son intervention n'a pas annoncé de hausse de cette enveloppe. La répartition exposée comprend 70 % de financements de

l'État et de la Région et 30 % de financements infrarégionaux, apportés par la commune et ses partenaires, notamment le Département ou éventuellement des intercommunalités.

« les 13,5 millions que coûte le projet, qu'on affine au fur et à mesure de la consolidation des études »

Myriam Muris, SOLIDEO

Les retombées économiques évoquées concernent le bâtiment, les travaux publics, l'ingénierie et les services. La SOLIDEO a indiqué que des échanges avaient déjà été noués avec plusieurs exploitants du plateau et que les conditions de poursuite de leurs activités pendant les chantiers restaient à préciser avec eux. Aucune règle précise d'indemnisation ou chiffrage local des retombées n'a été donné pendant la réunion.

« Je ne vais pas vous dire aujourd'hui comment on va faire. »

Myriam Muris, SOLIDEO

STATUT

Budget et clés de financement présentés comme base de travail ; modalités de maintien des activités et d'éventuelles indemnisations à approfondir.

3.6. Concertation, information et calendrier de décision

Contributions exprimées

Les stations faisaient ressortir la demande d'un dialogue poursuivi après la phase préalable, d'une information locale renforcée et d'une démonstration de la prise en compte réelle des contributions. Plusieurs remarques jugeaient les études encore trop peu abouties pour se prononcer sur certaines options.

Réponses apportées par la SOLIDEO

Marie-Jeanne, en charge de la concertation pour la SOLIDEO, a indiqué que les contributions seraient analysées dans le bilan de la concertation et mises en regard du bilan des garants de la CNDP. Le dispositif de participation citoyenne se poursuivra ensuite, notamment lors des phases réglementaires. Nicolas-Laurent Brouty a rappelé que l'avant-projet n'était pas achevé et que la concertation intervenait volontairement avant la fixation du projet.

« Le principe d'une concertation préalable c'est justement de venir vous voir quand le dossier n'est pas figé. »

Nicolas-Laurent Brouty, Directeur de la maîtrise d'ouvrage, SOLIDEO

Un second temps d'expression du public a été annoncé pour l'été 2027, dans le cadre de l'enquête publique liée à l'étude d'impact. Les travaux ne pourront débuter qu'après instruction et obtention des autorisations nécessaires. Les interventions après les Jeux, envisagées en 2030 voire 2031, concernent en particulier le parking de l'Arpète et les remises en état.

4. Questions posées en séance : réponses opérationnelles du COJOP et de la SOLIDEO

4.1. Jauge des spectateurs, transport et restauration

Un participant a demandé combien de personnes seraient accueillies quotidiennement aux Confins et comment les capacités routières, l'hébergement, les déchets et la restauration seraient adaptés. Après l'annonce d'une jauge de référence de 12 500 spectateurs par journée de compétition, il a vivement contesté sa faisabilité logistique, estimant le volume de bus, les conditions de circulation et la restauration insuffisamment étudiés. Ces calculs et appréciations étaient ceux du participant, et non une estimation validée par les organisateurs.

« à date, on travaille sur une jauge de 12 500 personnes par journée de compétition. »

Représentante du COJOP

Le COJOP a précisé que cette jauge constituait une base de travail à confirmer au regard des conditions de transport et d'accessibilité. Le plan de transport des spectateurs est élaboré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec des équipes spécialisées, en coordination notamment avec le site du Grand-Bornand. Des zones de dépose et de reprise des spectateurs étaient en cours d'identification, mais le plan définitif n'était pas disponible à cette date.

« Et le plan définitif, il sera connu assez tardivement »

Représentante du COJOP

Concernant la restauration, le COJOP a indiqué que les établissements existants ne seraient pas seuls à répondre à la fréquentation et que des installations temporaires de service seraient prévues. Des échanges avaient déjà commencé avec les exploitants locaux. Diane Pouget a rappelé que la SOLIDEO dimensionne les investissements durables pour les besoins du territoire, tandis que l'organisation de l'accueil des spectateurs relève du COJOP.

STATUT

Jauge de 12 500 personnes annoncée comme hypothèse de travail ; plan de transport, services temporaires et organisation détaillée non finalisés.

4.2. Périmètres de sécurité, accès des habitants et locations saisonnières

Une participante a demandé quelles zones seraient sécurisées et fermées à l'accès, notamment pour les combes. La représentante du COJOP a indiqué que le périmètre était encore défini de manière générale et devait être travaillé avec les services de l'État, la préfecture et la commune. Elle a reconnu que des contraintes d'accès et des pics de fréquentation étaient à prévoir.

« les gens qui habitent à l'intérieur du périmètre pourront rentrer chez eux. »

Représentante du COJOP

Le COJOP a explicitement écarté l'idée de demander aux habitants concernés de quitter leurs logements pendant les Jeux. Pour les locations saisonnières situées dans le périmètre, l'équipe a fait état de premiers contacts avec des propriétaires de gîtes et de la nécessité de poursuivre des échanges individuels. Aucun régime d'accès détaillé ni solution type pour les locations n'a été annoncé.

« On a commencé à rencontrer les propriétaires de gîtes justement à l'intérieur des confins pour voir comment travailler ensemble. »

Représentante du COJOP

4.3. Information du public et participation

Un habitant s'est étonné du nombre limité de personnes présentes à cette réunion au regard de la fréquentation de la réunion d'ouverture. Diane Pouget a indiqué que les deux réunions avaient bénéficié de modalités d'information comparables. Elle a souligné que la participation ne se limite pas à la réunion publique et englobe les ateliers, les registres, les échanges de proximité et les contributions écrites, sans hiérarchie entre ces modes d'expression.

En clôture, les garants de la CNDP ont regretté la participation relativement limitée à certains événements, tout en saluant la qualité des échanges. Ils ont souligné l'importance des préoccupations environnementales, de la mobilité et du maintien des activités. Ils ont indiqué qu'un bilan serait établi à l'issue de la concertation, suivi d'une réponse du maître d'ouvrage.

« Toutes les contributions à la réunion d'aujourd'hui, tous les ateliers, elles nourrissent aujourd'hui, bien évidemment, le projet dont vous avez compris qu'il n'est pas arrêté. »

Diane Pouget, SOLIDEO – conclusion

5. Points explicitement ouverts à l'issue de la réunion

Les échanges ont permis de préciser plusieurs engagements ou principes, sans clore les études de conception ni les procédures. Les principaux points demeurant ouverts, au regard des seules réponses retranscrites, sont les suivants :

- Choix définitif de la variante de franchissement de la route des Confins, variantes du réseau de neige et recours éventuel à des installations provisoires.
- Détail du projet architectural du foyer nordique, résultat du concours et possibilités d'association du public à cette étape.
- Contenu détaillé de l'évaluation environnementale, résultats climatiques et date des autorisations de prélèvement d'eau.
- Organisation concrète du chantier et conditions de maintien des activités agricoles, touristiques, sportives et économiques ; modalités éventuelles d'indemnisation.
- Plan opérationnel des transports pour une jauge de travail de 12 500 spectateurs, dispositifs de restauration et de services, et conditions d'accès aux combes.
- Délimitation précise des périmètres de sécurité, accès des riverains et gestion des locations saisonnières.
- Retour formalisé sur la manière dont les contributions conduiront à modifier ou non le projet et les variantes retenues.

La SOLIDEO a conclu en rappelant que les contributions de la concertation nourriraient la définition du projet, l'évaluation environnementale et la décision ultérieure de poursuivre ou non l'opération.